

MAIRIE D'ALIXAN  
Place de l'Esplanade  
26300 ALIXAN  
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

**Procès-verbal de la séance du 02 février 2016  
A 20h00**

L'an deux mil seize, le deux février le Conseil Municipal de la Commune d'ALIXAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Aurélie LARROQUE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2016

**Présents :**

Aurélie LARROQUE, Jean-Luc MOULIN, Nicolas BERTRAND, Dominique BARNERON, Michel FLÉGON, Perrine URBAIN, Chantal CORNILLON, Barbara VERILHAC, Rolland JUNILLON, Marielle TAVERNIER, Corinne FAY, Rémy MARTIN, Lydie MERLE, Yvan ROMAIN, Jean-Pierre SAPET, Philippe AUBRY.

**Absents :**

Frédéric CULOSSE ayant donné pouvoir à Michel FLÉGON  
Marie-Jacquotte DEVAUX ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE  
Hervé MOUVEROUX

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire appelle l'Assemblée à désigner le secrétaire de séance. Barbara VERILHAC est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JANVIER 2016**

Madame le Maire indique que le procès-verbal de la séance du 07 janvier 2016 a été adressé aux membres du Conseil. Elle le soumet à l'approbation du Conseil Municipal. Le procès-verbal de la séance du 07 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE**

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

**Décision n°2016-02**

Acceptation du remboursement de 1477.97 € par GROUPAMA en règlement des réparations du véhicule MASTER suite à l'accrochage du 26/10/2015 pour lequel la responsabilité de la commune n'est pas engagée.

**Décision n°2016-03**

Après consultation, l'entreprise SMET - 26230 VALAURIE a été retenue pour les travaux d'étanchéité de toiture à l'école élémentaire. Le coût des travaux est de 20 599.35 € HT. Les travaux sont prévus pour les vacances de printemps.

**Décision n°2016-04**

Signature d'un contrat de maintenance avec la société MICROBIB SARL - 57270 RICHEMONT pour un montant annuel de 356.00 € HT. Le contrat est conclu à compter du 1er février 2016 pour une durée de 1 an.

**Décision n°2016-05**

Signature d'une convention avec l'organisme de formation RC conseil formation – 26000 VALENCE pour la formation engins de chantiers CACES 1 sur 2 jours. Le montant de la formation est de 1416€ TTC.

**Décisions n°2016-06, 2016-07, 2016-08**

Demande de subvention au titre de la DETR pour :

- Les travaux de réhabilitation du café restaurant pour un coût estimatif de 350 000 € HT
- Les travaux d'étanchéité d'une partie de la toiture de l'école Albert Merle pour un coût des travaux de 20 599.35 € HT
- La création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux pour un coût estimatif de 200 000 € HT.

**Décisions n°2016-09 et 2016-10**

Demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental pour :

- La création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux pour un coût estimatif de 200 000 € HT.
- Des travaux de réhabilitation de bâtiments et ouvrages communaux pour un montant de 99 175.00 €

**Droit de préemption non exercé :**

- Parcelles M 373 – 658 – 374 et ZR 150, situées 15, rue des Peyres
- Parcelle M 278, située 10, rue Roderie
- Parcelles YB 620 et 624, situées lieu-dit les Hautes Marlhès
- Parcelle YC 1004, située Impasse Truchet
- Parcelle ZL 422, située route de Mondy
- Parcelle YB 537, située Impasse les Hautes Marlhès

**DELIBERATIONS****D2016-02-01 : DENOMINATION DES ALLEES, PASSAGES ET PLACES DU CIMETIERE**

Perrine URBAIN expose :

Il est proposé de donner une dénomination aux allées du cimetière communal. Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération les dénominations des allées et des places du cimetière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des allées du cimetière,

Il est proposé les dénominations suivantes pour les allées :

- Allée des mésanges
- Allée des roitelets
- Allée des chardonnerets
- Allée des tourterelles
- Allée des hirondelles
- Allée des grives
- Allée des pinsons
- Allée des bergeronnettes
- Allée des pics verts

Il est proposé les dénominations suivantes pour les passages :

- Passage des rossignols
- Passage des alouettes

- Passage des étourneaux
- Passage des perdrix
- Passage des bouvreuils
- Passage des gelinottes
- Passage des cigognes
- Passage des hérons
- Passage des loriots
- Passage des huppés
- Passage des rousserolles

Il est proposé les dénominations suivantes pour les places :

- Place des martinets
- Place des moineaux
- Place des fauvettes
- Place des aigrettes
- Place des cygnes
- Place des rouges queues
- Place des rouges gorges

Lydie MERLE demande qui a choisi les noms. Perrine URABAIN répond qu'un groupe de travail s'est penché sur la question. Mme le maire complète en indiquant que l'Association des Amis du Vieil Alixan a été sollicitée également. Rémy MARTIN demande si une signalétique est prévue. Mme le Maire répond qu'un devis va être demandé. Elle explique que le cimetière fait l'objet d'une remise en état et que les travaux vont s'étaler sur 2 ans.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

- **Adopte** ces dénominations.

## **D2016-02-02 : BUDGET COMMUNAL 2016 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2016-01-02**

Madame le Maire explique que, par délibération n°2016-01-02 du 07 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé l'ouverture par anticipation des dépenses d'investissement.

Au vu des réalisations effectuées, il convient de modifier la répartition par chapitre des dépenses d'investissement concernées.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture par anticipation des dépenses d'investissement à hauteur de 245 000 € (< 25% x 987 029.91 € - Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015) selon la répartition suivante :

<b>CHAPITRE</b>		<b>Montant TTC</b>
20	Immobilisations incorporelles	40 000 €
21	Immobilisations corporelles	120 000 €
23	Immobilisations en cours	85 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>245 000 €</b>

Cette délibération annule et remplace celle en date du 07 janvier 2016.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'accepter** les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **D2016-02-03 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

Madame le Maire expose :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois pour les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal peut à la demande du maire et par délibération fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

L'indemnité du maire d'Alixan a été fixée par délibération n°2014-4-2 du 22 avril 2014 à 37% et non modifiée depuis. Le taux fixé selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du CGCT est à 43%. Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour maintenir son indemnité au taux de 37%.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide**

- **De fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 37% de l'indice 1015, la population d'Alixan étant comprise entre 1000 et 3499 habitants. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est joint à la délibération.

## **D2016-02-04 : CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT**

Madame le Maire expose :

La police municipale participe aux missions de prévention et de sécurité publique au côté de la gendarmerie en complétant sa présence sur le terrain.

Aussi, il apparaît nécessaire que leurs actions respectives soient coordonnées dans l'intérêt des citoyens comme dans celui de la Gendarmerie. La convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat est un des outils d'une stratégie concertée de prévention et de sécurité. Elle reprend les modalités de coordination des interventions de la Police Municipale avec celles de la Gendarmerie en précisant notamment des périodicités de rencontres, des échanges d'informations réciproques et en optimisant d'une manière générale les relations à la fois opérationnelles et de formations que la commune a établi avec la Gendarmerie. La convention précise également le contour des missions des agents de la Police Municipale et des Gendarmes. De surcroît, compte tenu du diagnostic local de sécurité et des compétences respectives des forces de sécurité, la convention prévoit la possibilité de l'armement des agents de la Police Municipale par agrément individuel et la mise en place de la vidéo protection.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention jointe en annexe entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat représentées par Monsieur le Préfet de la Drôme et d'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.

Philippe AUBRY demande quelles sont les actions mises en place pour lutter contre les vols et les cambriolages.

Mme le Maire répond qu'une réunion avec la population était prévue à cet effet en novembre 2015 mais qu'elle a dû être repoussée car elle était pendant la période de campagne électorale pour les régionales. La réunion a été reportée au vendredi 11 mars 2016 à 20h00 à la salle polyvalente avec la présence du lieutenant commandant la brigade de gendarmerie de de Bourg de Péage, réunion au cours de laquelle sera présentée le projet de sécurité « participation citoyenne ».

Mme le Maire rappelle qu'un ASVP a été recruté par la commune pour renforcer le service de la police municipale. Les réservistes de la gendarmerie sont également mobilisés notamment les fins de semaine. Elle explique qu'elle a assisté ce jour à la revue de la brigade et que le commandant de gendarmerie a indiqué qu'il y avait une stagnation voire une diminution des délits actuellement.

En 2015, les statistiques de la gendarmerie pour Alixan n'étaient pas bonnes en raison des problèmes de sécurité à la gare et du parking sauvage vers le P4. Depuis la fermeture de ce parking sauvage, il est constaté une baisse des délits. Mais il ne faut pas oublier que la commune est sur une zone de passage et de transit important avec 1 gare TGV, 5 routes départementales et 1 route nationale sur son territoire.

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L 2211-1 et suivants,  
 Vu le code de la sécurité intérieure,  
 Vu le code de déontologie des agents de la Police Municipale,  
 Vu le décret 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de Police Municipale,  
 Vu l'avis favorable de la commission sécurité,  
 Considérant que la présente convention est établie dans l'intérêt des citoyens,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** les termes de la convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat jointe en annexe à intervenir entre la commune et la Préfecture de la Drôme.
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

**D2016-02-05 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF – LES EYNARDS**

Monsieur Rémy MARTIN expose :

ERDF GRDF Services Drôme Ardèche va procéder à la construction de la ligne électrique pour l'alimentation BTA lots nus Jardins d'Eva rue des Petits Eynards avec création du PSSA. Ce projet prévoit l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique en souterrain sur la parcelle YM 90 appartenant à la commune. Il convient dans ce cas d'établir une convention de servitudes. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **approuve** les termes de la convention de servitude.
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention de servitude annexée à la présente délibération.

**D2016-02-06 : CONVENTION RELATIVE AU DEPLACEMENT SOUTERRAIN A DES FINS ESTHETIQUES DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Dans le cadre de la mise en valeur esthétique et environnementale du territoire, la commune d'Alixan a demandé à Orange de procéder au déplacement en souterrain de ses ouvrages de communications électroniques à l'Impasse de Coussaud.

Pour cela, il est nécessaire de conventionner pour définir les modalités techniques et financières concernant les travaux relatifs à ce déplacement de réseaux.

La convention prévoit que la commune indemnise l'opérateur du déplacement de ses ouvrages et procédera en conséquence au remboursement des dépenses que l'opérateur engagera au titre de la présente convention. Le montant du devis est de 4 617.57 € TTC.

Philippe AUBRY demande ce qu'il en est de l'enfouissement des lignes dans le vieux village. Rémy MARTIN explique que les enfouissements se font au fur et à mesure du renouvellement des voiries. Depuis 2014, il a été fait les boulevards Quiot et Margat, l'impasse Truchet, l'Impasse de Coussaud, l'Impasse de l'Auberge et la rue du Pel. Mais la question est posée à chaque fois qu'une intervention sur une voirie doit se faire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

- **approuve** les termes de la convention.
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

<b>POINT SUR LE PLU</b>
-------------------------

Madame le Maire fait le point sur l'avancement du PLU :

- Lancement de la révision du PLU en décembre 2014
- Rencontres ensuite avec les différents services et institutions associés : SCoT, Syndicat mixte Rovaltain, SNCF, conseil régional, conseil départemental, DDT et services de l'Etat, chambre d'Agriculture, ...
- Une réunion avec toutes les personnes publiques associées (PPA) pour une 1<sup>ère</sup> présentation du projet s'est déroulée en septembre 2015
- Le PADD a été débattu en conseil municipal en octobre 2015
- Les consultations ont repris avec les services pour poursuivre le projet.

Madame le Maire explique qu'avec toutes les contraintes exprimées par les PPA, les arbitrages des choix se feront selon les 4 critères suivants dans l'ordre de priorité énoncé:

1. Sécurité (risque inondation notamment)
2. Coût pour la collectivité
3. Développement économique du territoire
4. Préservation de l'identité agricole du village

Les différentes rencontres qui se sont déroulées depuis le débat sur le PADD :

- Syndicat mixte Rovaltain le 15/01/2016
- Architecte conseil de la DDT le 22/01/2016
- SCoT et DDT le 26/01/2016 : le SCoT a classé Alixan en pôle péri urbain compte tenu des équipements de la commune. Avec l'accord de la DDT, il a été décidé de partir sur un rythme de 15 logements par an en argumentant de ne pas avoir un taux de logements trop important, la carte du PPRI ne permettant de répondre aux objectifs de logements du SCoT. De nouveaux éléments de densification doivent être transmis à la DDT. Il faudra certainement débattre à nouveau sur le PADD.
- Valence Romans Sud Rhône Alpes (VASRA) le 28/11/2016 pour l'assainissement, l'habitat et l'économique. Il a été décidé la nécessité de réaliser une étude sur les eaux pluviales sur Coussaud. Le PLH est en cours mais les objectifs de logement d'Alixan qui seront dans le PLU seront pris en compte dans le PLH pour assurer la compatibilité.

Madame le Maire fait un focus sur quelques zones de la commune.

- Les Soubredieux :

Il n'est pas prévu d'étendre la zone des Soubredieux. Il n'y aura pas de nouvelles parcelles déclarées constructibles. Cette zone est appelée à se densifier. La commune conserve un emplacement réservé pour une placette lieu de vie.

- Le village :

Madame le Maire présente le projet d'urbanisation légère sur la partie Ouest et le projet de parking sur le chemin de Plotier.

Projet de la zone AUc au Nord : une zone mixte logements / commerces à proximité du rond-point Nord de la déviation pour une opération cœur de village.

Les 2 zones économiques du village (garage Rochet et garage Vernet) sont conservées.

Le Château – les Chouettes vers la route de Besayes : il reste à définir si ce secteur est maintenu en Uc ou pas car c'est une zone en fort aléa.

- Cimetière :

Présentation du projet d'extension du cimetière et de création d'un autre accès et d'un autre parking. En effet, la déviation condamnera le parking actuel du cimetière.

- Colline de Coussaud :

Une partie de la colline sera classée en AUa1 mais il y a nécessité d'une étude pour les eaux pluviales. Les parcelles mises à la construction seront plus petites que les parcelles actuelles. Le

bas de Coussaud ne sera plus urbanisable pour permettre le recalibrage (augmentation du gabarit) de l'Eygalar plus la nécessité sans doute de créer des bassins de rétention.

D'une manière générale, les zones constructibles seront revues à la baisse en raison du PPRI mais le projet fera l'objet de discussions et de concertations.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Refus de la cession de Rovaltain de parcelles de voirie communale**

Rovaltain est propriétaire d'une partie de la voirie de Maison Blanche représentant 1400 m<sup>2</sup>. La commune d'Alixan a sollicité Rovaltain pour une cession amiable. En effet, lors du conseil municipal du 10 décembre 2015, ce hameau a été classé en zone urbaine pour sécuriser la circulation. Un projet de ralentisseurs est étudié. Mais Rovaltain a refusé cette cession.

- **Horaires de la Poste**

Madame le Maire explique que les rumeurs de fermeture de la Poste sont infondées. La Poste d'Alixan ne ferme pas mais se restructure. Il a été constaté une baisse de fréquentation de 3% environ par an. Les horaires d'ouverture au public seront modifiés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016. La poste sera fermée le lundi. La mairie souhaitait une journée en ouverture continue mais cela n'a pas été possible. En contrepartie, la poste fermera à 16h30 au lieu de 16h00 et sera ouverte le mercredi après-midi.

- **Agenda :**

- Présentation par les teen agers de leur voyage en Espagne : vendredi 5 février à 18h00 au point jeunes avec la présence de la Vice-présidente de Valence Agglo
- Matinée boudins du Comité des Fêtes le dimanche 07/02
- Après-midi théâtre organisé par le Club du Bel Age le 14/02
- Spectacle de magie à 20h30 à la salle polyvalente le 26/02
- Cérémonie de citoyenneté samedi 5 mars à 11h00 salle du conseil
- Réunion publique « participation citoyenne » salle polyvalente vendredi 11/03 à 21h00
- Vote du budget au prochain conseil municipal fin mars
- Réunion publique sur le PLU le 11/04
- Réunion publique d'informations bi annuelle le 21/04

- **Questions des membres du conseil municipal :**

- ❖ Philippe AUBRY demande où en sont les jardins partagés.

Madame le Maire répond que les parcelles ne sont pas encore achetées. La commune a un accord de principe mais le propriétaire est décédé.

- ❖ Philippe AUBRY s'étonne que le logement au-dessus de la Poste reste toujours vacant et que ce sont les recettes de loyers qui échappent à la mairie

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une volonté des élus de conserver ce local vacant pour le moment car il pouvait constituer une solution de repli pour les paramédicaux en l'absence d'autres solutions. Le bâtiment de la Poste va sans doute faire l'objet d'une étude de faisabilité. Il constitue un enjeu fort pour l'aménagement de la place. Les WC publics sont à remettre aux normes d'accessibilité. La destination de l'abri à côté de la Poste est à revoir. Normalement d'ici 3 mois, une décision sera prise sur le devenir de ce bâtiment.

- ❖ Lydie Merle demande où en sont les travaux de l'Eglise

Nicolas BERTRAND répond que les entreprises ont été choisies, les travaux devraient commencer en mars.

- ❖ Lydie MERLE s'inquiète de l'état intérieur de l'église. Il y a eu récemment plusieurs enterrements et l'intérieur est en très mauvais état.

Madame le maire répond qu'elle a bien conscience de cette dégradation de l'état du bâtiment et qu'il faudrait refaire toute l'église mais cette opération onéreuse demande un phasage et surtout il faut passer par la DRAC.

❖ Jean-Pierre SAPET demande où en est le projet du bar restaurant.

Nicolas BERTRAND indique qu'une réunion est prévue prochainement. La priorité pour le moment est d'avancer sur la procédure de choix de l'architecte. Rolland JUNILLON explique qu'un planning précis du projeté est cours de finalisation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.